

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF593

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
 M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	1 400 000 000
Cohésion	0	0
Elargissement de la prime Covid (<i>ligne nouvelle</i>)	1 400 000 000	0
TOTAUX	1 400 000 000	1 400 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	850 000 000
Cohésion	0	0
Elargissement de la prime Covid (<i>ligne nouvelle</i>)	850 000 000	0
TOTAUX	850 000 000	850 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons par le présent amendement le transfert des crédits de l'action « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme « Compétitivité » dédiés à la « transformation numérique de l'État et des territoires » à hauteur de 1,4 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 850 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Élargissement de la prime Covid ».

Cette période de crise sanitaire a le mérite de démontrer, à ceux qui préféraient l'ignorer, que les travailleurs et les travailleuses essentiels à la société sont souvent les moins bien payés. Pourquoi un trader serait-il mieux payé qu'une aide-soignante ? L'échelle des salaires doit être remise en question. A minima, les salaires de ces professions essentielles doivent être augmentés, de même que le SMIC et les hauts revenus doivent être plafonnés.

Mais sans aller jusque là, le Gouvernement n'a même pas daigné généraliser le versement de primes exceptionnelles aux travailleurs et plus souvent encore aux travailleuses, qui sont en première ligne pour nous soigner et dans les secteurs essentiels à la société : hôtes de caisse, agents d'entretien, auxiliaires de vie, livreurs. Cet amendement a pour objet de satisfaire cette exigence élémentaire de justice sociale, en préférant à un dispositif conditionné au bon vouloir de l'employeur, la mise en oeuvre d'une véritable prime généralisée, pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui ont été en première ligne pendant la crise.